URBA Ouest-Conseil

DÉPARTEMENT DU
MAINE ET LOIRE

COMMUNE DE L'HOTELLERIE DE FLÉE

P L U

Elaboration

PLANS ZONAGE - COMMUNE - P1

Elaboration prescrite le 15/09/2006
Dossier arrêtée par délibération du Conseil Municipal en date du 31/01/2012
Enquête publique du 26/09/2012 au 26/10/2012 inclus
Elaboration approuvée le

Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Municipal en date du

Le Maire

Pièce N° 5

Echelle :1/5000ème

Numéro	Désignation	Destinataire	Surface
ER n°1	Création d'un chemin de randonnées	Commune	4274m²
ER n°2	Création d'un chemin de randonnées	Commune	747m²
ER n°3	Création d'un chemin de randonnées	Commune	1913m²
ER n°4	Sécurisation de l'entrée d'agglomération	Commune	2044m²
ER n°5	Création d'un accès	Commune	266m²
ER n°6	Réaménagement du carrefour	Commune	983.5m²
ER n°7	Sécurisation de l'entrée d'agglomération	Commune	1246m²
ER n°8	Sécurisation du carrefour	Commune	419m²
ER n°9	Création d'un chemin piéton	Commune	1450m²
ER n°10	Création d'un accès	Commune	316 m²

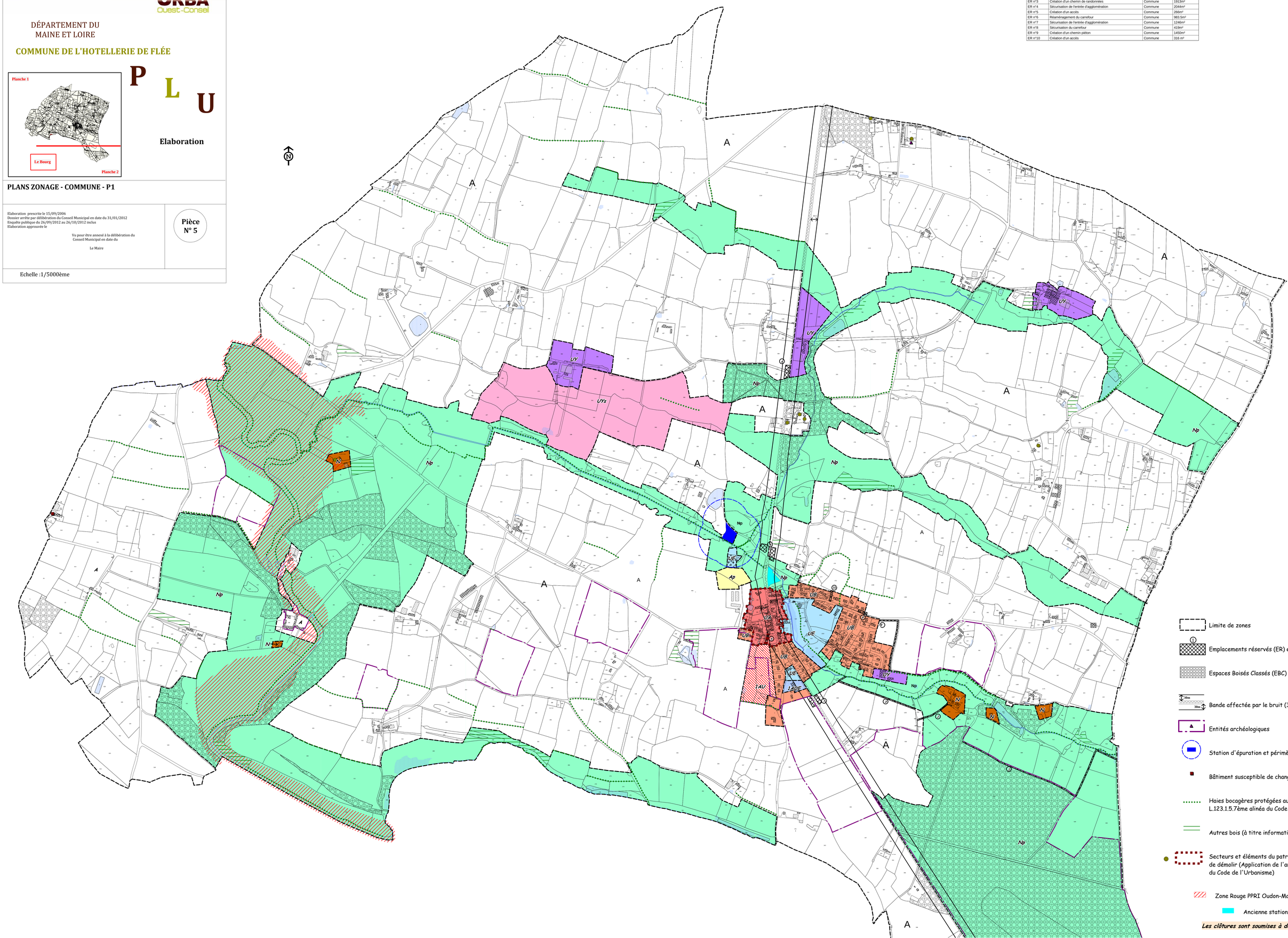

BOURG DE L'HOTELLERIE DE FLÉE

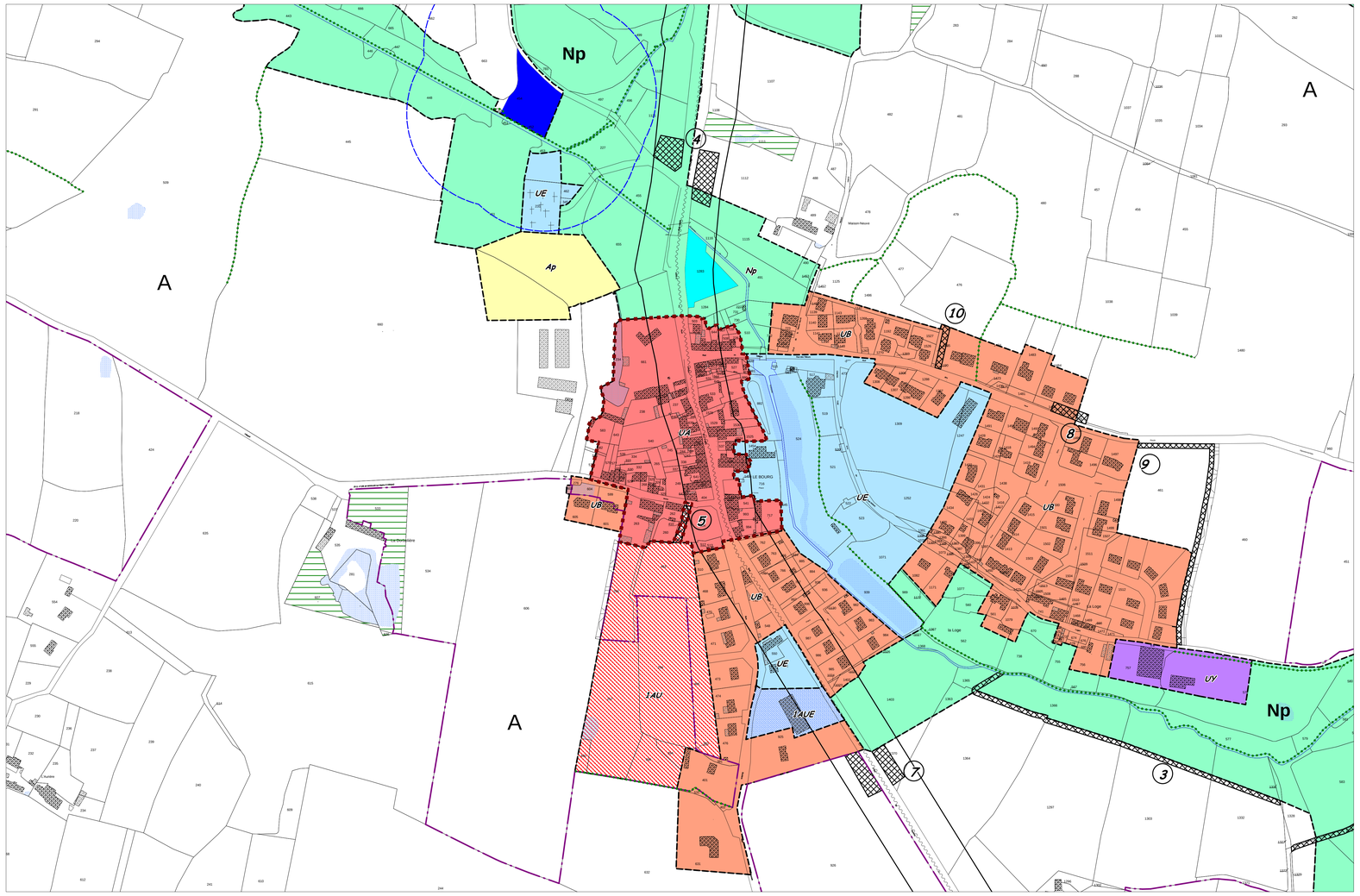

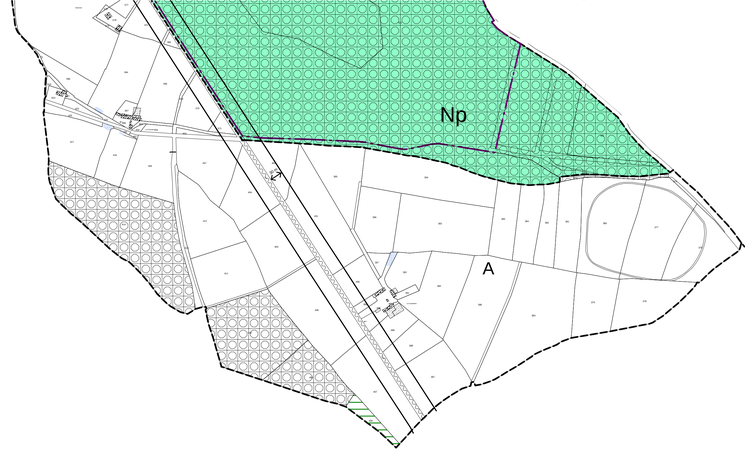

Numéro	Désignation	Destinataire	Surface
ER n°1	Création d'un chemin de randonnées	Commune	4274m²
ER n°2	Création d'un chemin de randonnées	Commune	747m²
ER n°3	Création d'un chemin de randonnées	Commune	1913m²
ER n°4	Sécurisation de l'entrée d'agglomération	Commune	2044m²
ER n°5	Création d'un accès	Commune	266m²
ER n°6	Réaménagement du carrefour	Commune	983.5m²
ER n°7	Sécurisation de l'entrée d'agglomération	Commune	1240m²
ER n°8	Sécurisation du carrefour	Commune	419m²
ER n°9	Création d'un chemin piéton	Commune	1450m²
ER n°10	Création d'un accès	Commune	316 m²

Légende

- Limite de zones
- Emplacements réservés (ER) et numéro d'opération
- Espaces Boisés Classés (EBC)
- Bande affectée par le bruit (30m pour la RD 863)
- Entités archéologiques
- Station d'épuration et périmètre de protection de 100m
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Haies bocagères protégées au titre de l'article L.123.1.5.7ème alinéa du Code de l'Urbanisme
- Autres bois (à titre informatif)
- Secteurs et éléments du patrimoine soumis au permis de démolir (Application de l'article L.123.1.5.7ème alinéa du Code de l'Urbanisme)
- Zone Rouge PPRI Oudon-Mayenne
- Ancienne station d'épuration

Les clôtures sont soumises à déclaration préalable

URBA Ouest-Conseil

DÉPARTEMENT DU
MAINE ET LOIRE

COMMUNE DE L'HOTELLERIE DE FLÉE

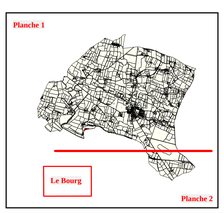

P L U

Elaboration

PLANS ZONAGE - COMMUNE - P2 / LE BOURG

Elaboration prescrite le 15/09/2006
Dossier arrêté par délibération du Conseil Municipal en date du 31/01/2012
Enquête publique du 26/09/2012 au 26/10/2012 inclus
Elaboration approuvée le

Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Municipal en date du

Le Maire

Pièce N° 5

Echelle :1/5000ème / 1/2000ème pour le Bourg